



REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, Sanofi publie ci-après les éléments de rémunération de ses dirigeants mandataires sociaux arrêtés par le Conseil d'administration du 3 mars 2016, sur proposition du Comité des Rémunérations.

Rémunération du Président

Pour l'exercice 2015, la rémunération annuelle fixe de Serge Weinberg a été maintenue à 700 000 € sans ajustement dû à son mandat provisoire de Directeur Général. En effet, lorsque le Conseil d'Administration lui a demandé d'assumer les fonctions de Directeur Général, il a été décidé, à sa demande, de ne pas modifier sa rémunération.

Il n'a pas perçu de rémunération variable, ni options de souscription ou d'achat d'actions, ni actions de performance. Il n'a pas perçu non plus de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur.

Serge Weinberg ne bénéficie pas du régime de retraite supplémentaire additif à prestations définies de Sanofi.

Pour l'exercice 2016, sa rémunération fixe a été maintenue à 700 000 €

Rémunération d'Olivier Brandicourt

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 19 février 2015, a arrêté les éléments de rémunération d'Olivier Brandicourt pour 2015.

Pour l'exercice 2015, la part variable annuelle de la rémunération d'Olivier Brandicourt était comprise entre 0 et 250 % de sa rémunération fixe, avec une cible à 150 %.

Les critères auxquels est assujettie la rémunération variable d'Olivier Brandicourt s'articulaient autour des objectifs suivants :

- les objectifs financiers (40 %) : ventes (représentant un tiers) et résultat net des activités (représentant deux tiers) ;
- les objectifs individuels (60%). Ils comprenaient :
 - le redressement de la franchise Diabète et la réussite du lancement de Toujeo® aux Etats-Unis (10 %) ;
 - la réalisation des enregistrements et des soumissions conformément au budget (15 %) ;
 - la revue du plan stratégique (15%) et notamment la définition d'une stratégie avec une attention particulière à la stratégie diabète et la stratégie oncologie ; et
 - la réussite de la prise de fonction (20%).

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration du 3 mars 2016 a passé en revue le taux d'atteinte de chaque critère et de chaque sous-critère. Il a constaté que :

- les objectifs financiers avaient été atteints à hauteur de 142% sur une fourchette de 0 à 250% avec une cible à 150% ;
- les objectifs individuels avaient été atteints à hauteur de 181,5% sur une fourchette de 0 à 250% avec une cible à 150%.

Le Conseil a exprimé sa pleine satisfaction sur la prise de fonction et la montée en puissance au cours des neuf mois de l'année 2015, mais également sur les actions structurantes entreprises et les actions opérationnelles d'ores et déjà menées.

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration du 3 mars 2016 a fixé la rémunération variable d'Olivier Brandicourt pour 2015 à 1 988 400 euros, soit 165,7% de sa rémunération fixe ce qui représente *pro rata temporis* 1 491 300 euros.

La rémunération variable d'Olivier Brandicourt au titre de 2015 lui sera versée en 2016.

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration du 3 mars 2016 a décidé au titre de 2016 de maintenir le niveau de rémunération annuelle fixe inchangé par rapport à 2015, soit 1 200 000 euros, de maintenir inchangée la structure de la rémunération variable annuelle, à savoir 40% assis sur des indicateurs financiers (ventes et résultat net des activités) et 60% sur des objectifs spécifiques individuels.

Ces objectifs individuels comprennent :

- le lancement de nouveaux produits (10%) ;
- la poursuite de la transformation (25%) ;
- la recherche et développement (15%) ; et
- l'organisation et les collaborateurs (10%).

Pour 2016, la part variable de la rémunération d'Olivier Brandicourt sera comprise entre 0% et 250% de sa rémunération fixe, avec une cible à 150%.

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration du 3 mars 2016 a décidé au titre de 2016 d'attribuer 220 000 options de souscription d'actions et 50 000 actions de performance à Olivier Brandicourt, sous réserve des autorisations soumises à l'assemblée du 4 mai 2016.

Pour de plus amples informations sur les rémunérations et les retraites des dirigeants et mandataires sociaux, il convient de se référer au document de référence 2015 enregistré auprès de l'AMF et consultable sur le site www.sanofi.com.